



## ADDENDA # 1

**Date:** 2015-09-18

**Projet:** Remplacement d'une tour d'eau

---

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors d'amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

---

### 1. APPEL D'OFFRES

**REPLACER :** « L'invitation prend fin : **Vendredi, 25 septembre, 2015, à 14:00 PM, HAE. »**

**PAR :** « L'invitation prend fin : **Vendredi, 2 octobre, 2015, à 14:00 PM, HAE. »**

### 2. ANNEX E – SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES – SECTION 1.6.1.2

**REPLACER :**

b) si les supports existants de la tour d'eau peuvent être conservés, voir à les repeindre. Si leur état ne permet pas de les réutiliser, les remplacer par des supports neufs de capacité suffisante et peints à l'antirouille. Dans les deux cas, remplacer les isolateurs de vibration.

**PAR :**

b) une nouvelle structure de support de capacité suffisante pour supporter la tour d'eau et la peindre à la peinture antirouille. Remplacer aussi les isolateurs de vibration.

### 3. ANNEX E – SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES – SECTION 1.6.1

**AJOUTER :**

8. Au bassin sous la tour d'eau, enlever la membrane existante et poser une nouvelle membrane étanche.
9. Les conduites flexibles de ventilation à l'entrée et à la sortie doivent être remplacées en fonction de la nouvelle tour d'eau et raccordées aux conduits existants. Modifier les conduits au besoin.
10. À l'entrée de la tour d'eau, refaire la partie d'isolation touchée par les travaux. Refaire l'isolation au plafond au pourtour de la tour d'eau. L'isolation aura la même épaisseur et type que celle existante.
11. L'entrepreneur récupérera les sondes suivantes dans la tour existante et les réinstallera aux endroits adéquats dans la nouvelle tour.
  - a) la sonde de détection de gel dans le bassin.
  - b) la sonde de température du liquide à la sortie de la tour.



12. Le sous-traitant en contrôle sera obligatoirement Siemens et aux frais de l'entrepreneur. Le sous-traitant en contrôle fournira et installera un nouveau module de détection de vibrations dans la structure de la tour d'eau (près du moteur).
13. L'entrepreneur doit s'assurer que les contacteurs alimentant le moteur du ventilateur et celui de la pompe sont adéquats pour la nouvelle tour d'eau. Les remplacer au besoin. S'ils doivent être changés, Siemens devra s'assurer que les fils de mise en marche sont bien raccordés.
14. En collaboration avec Rochester Midland Corporation, enlever et remplacer par de nouveaux éléments équivalents:
  - a) le système de mesure de conductivité du liquide dans le bassin et la valve de purge qu'elle contrôle
  - b) la pompe d'injection d'eau dans le circuit.

---

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.